

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 09</p> <p><u>Votants</u> : 11</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 09/05/2023</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 09/05/2023</p>	<p>Séance du 15 Mai 2023 L'an deux mille Vingt Trois Le Quinze Mai à 17 heures 00</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, DELMAS Christine, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : RICARD Martine, excusée avait donné procuration à Mr Sylvain MONTADE, ALRIQUET Julie, excusée avait donné procuration à Mme Christine DELMAS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette</p>

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 28 Mars 2023
- Projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « Le Bosc »
- Délibération approuvant l'opération Pump Track (annule et remplace la délibération n°05 du 20 Septembre 2022)
- Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie : crédit relais auprès du Crédit Agricole
- Mise à disposition de toitures de bâtiments publics pour l'équipement d'installations solaires photovoltaïques
- Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie
- Questions diverses (Courriers Département, point assainissement Bosc et la Halle St-Victor, Concert NDD, accompagnateur dans le bus scolaire)

Vote du Procès-verbal du 28 Mars 2022

Voté à l'unanimité

Projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « Le Bosc »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C 407 et C 408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « Le Bosc ».

Il explique que suite au bornage du 31 mars 2023 il est également apparu la nécessité de régulariser l'assiette de la voie communale qui empiète dans ces deux parcelles.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- CONSTATER et approuver le besoin d'acquérir pour la Commune la partie nord de la parcelle C 407 à l'indivision ALRIQUET se décomposant en une parcelle « b » de 8a00ca au prix de 400 € afin de réaliser le projet de station d'épuration du Bosc et une parcelle « c » de 1a84ca au prix de l'euro symbolique afin de régulariser la voie

communale.

- CONSTATER et approuver le besoin d'acquérir pour la Commune la partie nord de la parcelle C 408 à M. DURAND se décomposant en une parcelle « d » de 2a20ca au prix de l'euro symbolique afin de régulariser la voie communale et une parcelle « e » de 7a00ca au prix de 300 € afin de réaliser le projet de station d'épuration du Bosc.

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune tout documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Délibération approuvant l'opération Pump Track (annule et remplace la délibération n°05 du 20 Septembre 2022)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise du 20 septembre 2022 approuvant la création d'un Pump Track et informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le plan de financement comme suit :

Coût des travaux H.T. :	129 450.00 €
Maîtrise d'œuvre :	7 444.75 €
Total dépenses :	136 894.75 €
ANS :	57 500 €
Région :	13 000 €
Autofinancement communal :	66 394.75 €

Voté à l'unanimité

Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie : crédit relais auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer la construction d'une station d'épuration au hameau de Bosc.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de crédit de 200 000 € dont les conditions seraient :

- **Durée : 24 mois**
- **Taux d'intérêt variable**
- **Euribor 3 mois + marge de 0,80% soit 4% au jour de la proposition**
- **(En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro)**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si prêt < à 150 k€. Au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée.**

Voté à l'unanimité

Mise à disposition de toitures de bâtiments publics pour l'équipement d'installations solaires photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal du 13 Septembre 2021 qui donnait un avis favorable pour la pose de photovoltaïque sur l'atelier municipal de Melvieu.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a proposé de lancer un Appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur. 24 communes, 2 communautés de communes et 3 établissements hospitaliers ont délibéré entre le 1^{er} septembre 2021 et le 1^{er} décembre 2021 afin de déléguer au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt, de retenir un développeur de centrales photovoltaïques, puis coordonner le développement de l'opération.

La consultation portait sur le choix d'un opérateur de centrales photovoltaïques sur bâtiment. Le développeur ayant en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques.

Suite à la mise en concurrence préalable, la société AVENTO CONSEILS a été retenue pour son offre présentée, et une convention de partenariat a été signée entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et AVENTO.

A l'automne 2018 a été créée la SAS SOLEIL DES GRANDS CAUSSES, détenue aujourd'hui à 51% par AVENTO et à 49% par SUD ENERGIA, coopérative citoyenne locale créée en juin 2020 à l'initiative du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Aujourd'hui et suite aux visites techniques, la SAS SOLEIL DES GRANDS CAUSSES propose de contractualiser sur une période de 40 ans avec la commune en vue de :

- Conduire les études préalables spécifiques à chacun des bâtiments.
- Réaliser les installations (fourniture et installations des équipements réseaux), y compris les frais de raccordement au réseau électrique.
- Assurer l'exploitation des équipements, la maintenance de l'installation et le maintien en parfait état de fonctionnement.
- Assurer le démantèlement des installations à l'issue du bail ou de la convention d'occupation temporaire, ou proposer un avenant pour le renouvellement le cas échéant

En contrepartie de l'occupation temporaire du domaine public, la commune versera un reste à charge de 586,89€, correspondant à la différence entre les coûts réels des travaux annexes prévues et le montant de l'enveloppe maximale pour les travaux annexes.

Les bâtiments retenus **à ce jour** sont les suivants :

N°	Nom du projet	N° de parcelle cad.	Surface utile [m ²]	Puissance [kWc]	Nb de modules	Travaux annexes prévisionnels [€ HT]	Loyer modulé [€/an]
220	Atelier municipal	1502	142	32,00	70	11 804,89	0,00 €
Redevance annuelle				0,00	€/m ² .an		
Reste à charge Commune				586,89	€HT		

Voté à l'unanimité

Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 août 2023.

Il est proposé de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie dont la commune est membre.

Ce service comprendra :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation.
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par Aveyron Ingénierie.
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou pré-contentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur).

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Création d'une Halle à St-Victor : Le permis de construire est en cours de finalisation.
- Concert NDD : La Commune est toujours à la recherche d'un groupe.
- Rénovation de la Fontaine de Melvieu et d'une façade proche de l'ancienne épicerie qui est abîmée : Des devis ont été demandés pour effectuer ces travaux.
- Rénovation Presbytère de Melvieu : Des devis ont été demandés pour changer les fenêtres et les volets des logements. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19h.

• Rappel des délibérations prises le Lundi 15 Mai 2023

- **2023-05-15 N°01 : Projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « Le Bosc »**
- **2023-05-15 N°02 : Délibération approuvant l'opération Pump Track (annule et remplace la délibération n°05 du 20 Septembre 2022**
- **2023-05-15 N°03 : Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie : crédit relais auprès du Crédit Agricole**
- **2023-05-15 N°04 : Mise à disposition de toitures de bâtiments publics pour l'équipement d'installations solaire photovoltaïques**
- **2023-05-15 N°05 : Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à Aveyron Ingénierie**